



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Val d'Oise

Question écrite n° 5462

Texte de la question

Mme Marie-France Lecuir attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les difficultés de gestion du service de l'éducation surveillée du Val-d'Oise ou de très nombreux postes existants ne seraient pas pourvus : deux responsables de service, onze éducateurs, cinq professeurs techniques, un cuisinier, deux veilleurs de nuit, un agent de service général et une assistance sociale. Elle lui demande de bien vouloir s'attacher à ce que ces postes soient pourvus dans les meilleurs délais.

Texte de la réponse

Reponse. - Le garde des sceaux, ministre de la justice, a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire que les inquiétudes exprimées par les personnels de l'éducation surveillée du département du Val-d'Oise sur l'avenir de ce secteur et les actuelles insuffisances de moyens notamment en personnel, ont retenu toute son attention. Ces difficultés sont la résultante d'un contexte général de restrictions budgétaires qui a, depuis deux ans, touché tout particulièrement l'éducation surveillée puisque 262 emplois y ont été supprimés pendant cette période. Le souci d'améliorer la situation de cette administration afin de lui permettre d'assurer pleinement son rôle dans la protection judiciaire de la jeunesse a conduit le Gouvernement à prendre des dispositions pour le recrutement d'au moins 400 agents sur les années 1989 et 1990. En ce qui concerne les autres moyens de fonctionnement, un effort particulier a été fait puisqu'une mesure nouvelle a permis le financement d'hébergements supplémentaires et que des crédits complémentaires seront consacrés au renouvellement des matériels techniques et mobiliers des établissements. Compte tenu de ces décisions, la spécificité des besoins de la direction départementale du Val-d'Oise ne manquera pas d'être examinée attentivement par la chancellerie au regard de la récente restructuration de ces services dont l'organisation a été modifiée par un arrêté en date du 18 août 1988.

Données clés

Auteur : [Mme Lecuir Marie-France](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5462

Rubrique : Education surveillée

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3306